

## L'éducation prioritaire dans l'académie de Lille

À l'issue de la refonte de la carte de l'éducation prioritaire opérée en 2015, 169 650 élèves de l'académie de Lille sont scolarisés dans ce dispositif. Cela place l'académie parmi celles qui accueillent le plus grand nombre d'élèves en éducation prioritaire, derrière Versailles et Créteil. Trois bassins de formation concentrent près de la moitié des effectifs : Lens-Hénin-Liévin, Valenciennes et Roubaix-Tourcoing. Plus fréquemment en retard au collège, moins souvent orientés en filière générale au lycée et ayant des taux de réussite moindres au brevet, les collégiens scolarisés en éducation prioritaire bénéficient cependant de taux d'accès de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> plus favorables. Plus de 10 000 enseignants, généralement plus jeunes qu'ailleurs, exercent en éducation prioritaire. Les écoles et établissements concernés disposent de plus de moyens, afin notamment de favoriser la scolarisation des moins de trois ans et de développer des dispositifs pédagogiques spécifiques. L'éducation prioritaire bénéficie également de taux d'encadrement plus favorables.

Le maillage de l'éducation prioritaire dans l'académie de Lille est l'un des plus denses de France. Les élèves relevant de ce dispositif sont accueillis dans 770 écoles et 119 collèges. Parmi les écoles, 472 se situent en réseau d'éducation prioritaire (REP) et 298 en réseau d'éducation prioritaire renforcée (REP+). Les collèges se répartissent quant à eux en 78 REP et 41 REP+.

La refonte de la carte de l'éducation prioritaire en 2015 a donné lieu à davantage d'entrées dans le dispositif que de sorties. Ainsi, 75 écoles et 9 collèges sont sortis, tandis que 146 écoles et 20 collèges y sont entrés. Parmi les 298 écoles en REP+ en 2015, 286 étaient déjà en éducation prioritaire auparavant (212 étaient ECLAIR ou REP+ préfigurateurs). S'agissant des 41 collèges en REP+, 28 étaient classés ECLAIR ou REP+ préfigurateurs, 12 étaient en RRS, et un collège a été classé REP+ dès son ouverture.

### Davantage d'élèves scolarisés en éducation prioritaire suite à la refonte de la carte

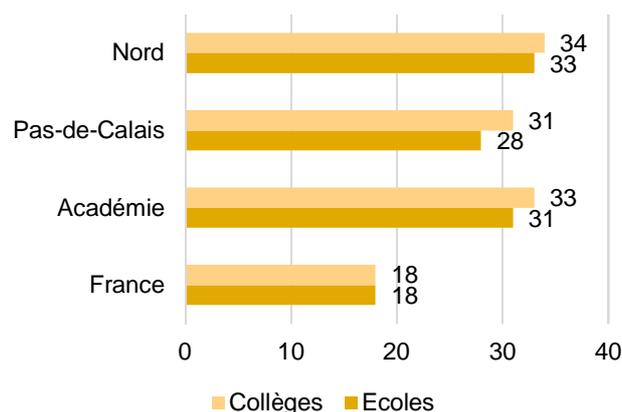
En 2015, 169 650 élèves sont scolarisés en éducation prioritaire dans l'académie, soit une hausse de 11,4 % par rapport à l'ancienne carte. Les REP scolarisent 104 400 élèves (69 000 écoliers et 35 400 collégiens). Les REP+ rassemblent quant à eux 48 800 écoliers et 16 500 collégiens. Les élèves de l'éducation prioritaire représentent désormais 31,8 % des écoliers et collégiens du secteur public, taux supérieur de près de 14 points à la moyenne nationale.

Dans le Nord, 110 100 élèves sont scolarisés dans un

établissement situé en éducation prioritaire, soit 33,4 % des élèves (*figure 1*). Cela représente 4,5 points de plus que dans le Pas-de-Calais. La plus forte présence de l'éducation prioritaire dans le Nord s'explique en particulier par une proportion d'élèves en REP+ plus importante (14,9 % contre 7,9 % en Pas-de-Calais).

### 1 Un tiers des élèves du département du Nord scolarisés en éducation prioritaire

Proportion d'élèves du public en éducation prioritaire (en %)



Champ : élèves inscrits dans une école ou un collège publics en 2015.  
Source : MENESR, Système d'information Onde, Système d'information Scolarité.

La plus forte présence de l'éducation prioritaire dans l'académie s'explique principalement par la coloration sociale des écoles et des établissements. Celle-ci a en effet constitué un élément déterminant dans le classement en éducation prioritaire.

## Trois bassins de formation concentrent près de la moitié des effectifs de l'éducation prioritaire

Les bassins de formation de Lens-Hénin-Liévin, du Valenciennois et de Roubaix-Tourcoing figurent parmi les territoires les plus défavorisés socialement de l'académie. L'éducation prioritaire y est particulièrement implantée : ces 3 bassins représentent 48 % des élèves scolarisés en éducation prioritaire (figure 2), alors qu'ils ne comptent que pour 28,7 % des élèves de l'enseignement public de l'académie. Par ailleurs, au sein de ces bassins, plus de 50 % des élèves sont scolarisés dans une structure relevant de l'éducation prioritaire.

## 2 Près de la moitié des élèves scolarisés en éducation prioritaire concentrés dans trois bassins

Proportion d'élèves en éducation prioritaire par bassin

|                      | REP            | REP+          | Éducation prioritaire |             | % élèves en EP par bassin |
|----------------------|----------------|---------------|-----------------------|-------------|---------------------------|
|                      | Effectifs      | Effectifs     | Effectifs             | %           |                           |
| Lens-Hénin-Liévin    | 20 522         | 8 606         | 29 128                | 17,1        | 50,5                      |
| Valenciennois        | 17 669         | 9 143         | 26 812                | 15,8        | 52,3                      |
| Roubaix-Tourcoing    | 7 327          | 18 236        | 25 563                | 15,1        | 57,7                      |
| Douaisis             | 14 784         | 855           | 15 639                | 9,2         | 42,3                      |
| Béthune-Bruay        | 13 831         | 0             | 13 831                | 8,1         | 35,7                      |
| Sambre-Avesnois      | 6 493          | 6 083         | 12 576                | 7,4         | 37,2                      |
| Lille-centre         | 1 801          | 7 643         | 9 444                 | 5,6         | 31,7                      |
| Dunkerque-Flandre    | 3 598          | 4 159         | 7 757                 | 4,6         | 16,7                      |
| Audomarois-Calais    | 1 602          | 6 129         | 7 731                 | 4,6         | 19,3                      |
| Boulogne-Montreuil   | 5 544          | 1 554         | 7 098                 | 4,2         | 22,1                      |
| Lille-Est            | 3 734          | 1 927         | 5 661                 | 3,3         | 16,6                      |
| Cambrésis            | 4 236          | 0             | 4 236                 | 2,5         | 18,9                      |
| Lille-Ouest          | 1 443          | 922           | 2 365                 | 1,4         | 7,7                       |
| Artois-Ternois       | 1 809          | 0             | 1 809                 | 1,1         | 5,1                       |
| <b>Nord</b>          | <b>61 085</b>  | <b>48 968</b> | <b>110 053</b>        | <b>64,9</b> | <b>33,5</b>               |
| <b>Pas-de-Calais</b> | <b>43 308</b>  | <b>16 289</b> | <b>59 597</b>         | <b>35,1</b> | <b>29,0</b>               |
| <b>Académie</b>      | <b>104 393</b> | <b>65 257</b> | <b>169 650</b>        | <b>100</b>  | <b>31,8</b>               |

Champ : élèves inscrits dans une école ou un collège public en 2015.  
Source : MENESR, Système d'information Onde, Système d'information Scolarité.

À l'inverse, les bassins de l'Artois-Ternois, de Lille-Ouest, du Cambrésis et de Lille-Est scolarisent moins de 9 % des élèves en éducation prioritaire, alors qu'ils représentent 23 % des élèves de l'académie. La situation du Cambrésis est toutefois particulière, compte tenu de son caractère essentiellement rural.

## Encadré 1 : L'éducation prioritaire

La création des Zones d'Éducation Prioritaire (ZEP) en 1981 a initié la politique d'éducation prioritaire en France, dont l'objectif est de lutter contre les inégalités scolaires dans les territoires les plus défavorisés. Depuis sa création, l'éducation prioritaire a connu de nombreuses évolutions. Les établissements de l'éducation prioritaire se sont successivement appelés ZEP, Réseau Ambition Réussite (RAR) et Réseau de Réussite scolaire (RRS) à partir de 2006, puis École, Collège, Lycée pour l'Ambition, l'Innovation et la Réussite (ECLAIR) à partir de 2011.

Au terme d'échanges entre le ministère de l'éducation nationale et les académies, la carte de l'éducation prioritaire a été redéfinie car devenue inadaptée aux nouvelles réalités territoriales, économiques et sociales. La nouvelle carte, appliquée à la rentrée 2015, distingue les Réseaux d'Éducation Prioritaire (REP) et les Réseaux d'Éducation Prioritaire renforcée (REP+), chaque réseau étant constitué d'un collège et de ses écoles de rattachement. La carte est fondée sur le croisement d'indicateurs sociaux et scolaires, déterminés au niveau national. Elle concerne exclusivement les établissements publics. Elle sera révisée tous les quatre ans.

Les REP et REP+ bénéficient des mêmes dispositifs, tels que la scolarisation des moins de trois ans, un accompagnement spécifique des équipes pédagogiques (formation des enseignants, appui des corps d'inspection...) et le dispositif « Plus de Maîtres Que de Classes ». À la rentrée 2017, les classes de CP des réseaux d'éducation prioritaire renforcés seront dédoublées, afin de ne pas dépasser douze élèves par classe.

## Un retard scolaire plus fréquent dans l'éducation prioritaire qu'ailleurs dans l'académie

À la rentrée 2015, les écoliers de l'éducation prioritaire sont une fois et demie à deux fois plus souvent en retard à l'entrée en 6<sup>ème</sup> que les autres : cela concerne 16,5 % des élèves en REP et 19,7 % des élèves de REP+ contre 10,8 % dans le reste du secteur public.

Au cours de leur cursus en collège, les élèves de l'éducation prioritaire accumulent aussi davantage de retard que les autres. Ceci est particulièrement marqué en REP+ où le retard en 3<sup>ème</sup> est supérieur de 13,7 points à celui de 6<sup>ème</sup>. Le taux de retard en troisième atteint ainsi 33,4 % en REP+, 24,3 % en REP et 17,8 %

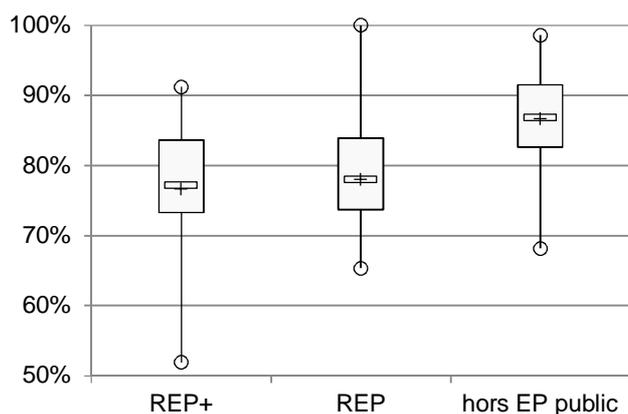
en-dehors de l'éducation prioritaire. Des nuances existent entre les deux départements, avec un taux de retard moindre dans le Pas-de-Calais, à la fois en éducation prioritaire et en-dehors.

### Près de 9 points de réussite au DNB en moins en éducation prioritaire...

Près de 78 % des collégiens en éducation prioritaire ont obtenu le DNB à la session 2015. C'est neuf points de moins que les autres collégiens du public. Les différences de composition sociale entre ces deux populations sont déterminantes pour expliquer l'écart observé. En effet, 96,6 % des enfants issus d'un milieu social très favorisé ont obtenu le brevet. C'est 19,6 points de plus que chez les candidats issus d'un milieu social défavorisé.

### 3 Les collégiens de l'éducation prioritaire réussissent moins bien au DNB

Les résultats au DNB 2015 de la série générale



Lecture : Le taux de réussite pour un collège sur deux en REP+ se situe entre 73,3 % et 83,6 %. En REP+, le taux de réussite le plus bas est de 51,9 % et le taux de réussite le plus haut atteint 91,2 %.

Champ : élèves présents au DNB à la session 2015 dans l'académie de Lille.

Source : MENESR, Système d'information Ocean.

Pour autant, l'écart de réussite au DNB observé entre les collégiens en éducation prioritaire et les autres collégiens permet d'ores et déjà d'atteindre l'objectif fixé par le législateur (moins de 10 points d'écart entre EP et hors EP) tel que prévu par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République.

Le taux de réussite au DNB dans les établissements en REP et REP+ est en moyenne très proche. Toutefois, d'importants écarts existent d'un établissement à l'autre en REP+ alors que la réussite en REP est beaucoup plus homogène (figure 3).

### Encadré 2 : Les collégiens défavorisés deux fois plus souvent scolarisés en éducation prioritaire

Dans l'académie, près de 75 % des collégiens scolarisés en éducation prioritaire sont d'origine sociale dite défavorisée. Cela illustre l'importance du critère social dans la détermination de la carte de l'éducation prioritaire.

Les collégiens d'origine sociale défavorisée sont deux fois plus nombreux à être scolarisés en éducation prioritaire (41,2 %) que les collégiens issus d'autres origines sociales (21,5 %).

Dans le Nord, parmi les collégiens d'origine sociale défavorisée, 44,1 % sont scolarisés en éducation prioritaire. Ce taux est de 37 % dans le Pas-de-Calais. Parmi les collégiens issus d'autres origines sociales, la proportion d'élèves scolarisés en éducation prioritaire est semblable dans le Nord et le Pas-de-Calais (21,2 % vs 21,9 %).

### ... mais des parcours plus fréquents au sein d'un même établissement

Les collégiens scolarisés en éducation prioritaire réalisent davantage l'ensemble de leur cursus au sein d'un même établissement. En effet, au sein de l'académie, 74,4 % des collèges situés en REP et 68,3 % des collèges en REP+ ont un taux d'accès 6<sup>ème</sup>-3<sup>ème</sup> supérieur au taux attendu, compte tenu de la population accueillie. Dans les collèges hors EP, ce taux est de 58,6 %.

### Les collégiens issus de l'éducation prioritaire moins souvent orientés en filière générale

À la rentrée 2015, 49,3 % des collégiens issus de l'éducation prioritaire se sont effectivement inscrits en 2<sup>nde</sup> GT, contre 62,1 % pour les collégiens scolarisés en-dehors de l'éducation prioritaire.

Une fois orientés en 2<sup>nde</sup> GT, les élèves issus de l'éducation prioritaire se dirigent moins souvent que les autres vers une 1<sup>ère</sup> générale (un tiers contre deux tiers). Ils s'orientent davantage en première technologique (28,3 % contre 21,1 %). Ils sont également plus nombreux à redoubler leur 2<sup>nde</sup> GT (10,4 % contre 6,8 %).

Par ailleurs, les collégiens en éducation prioritaire s'orientent davantage que les autres dans la voie professionnelle (41,1 % à la rentrée 2015 contre 28,5 %). Suite à leur 2<sup>nde</sup> pro, ils sont 75,5 % à poursuivre en 1<sup>ère</sup> pro (contre 79,4 % pour les autres élèves). Ils sont également plus nombreux à redoubler leur 2<sup>nde</sup> pro (9,3 % contre 6,7 %).

## Plus de 10 000 enseignants en éducation prioritaire, plus jeunes qu'en dehors de l'EP

Dans le premier degré public, l'académie compte 21 600 enseignants, dont 26,3 % en éducation prioritaire. Les enseignants relevant de ce dispositif sont quasiment tous titulaires. Le recours aux contractuels est en effet très rare dans le 1<sup>er</sup> degré. Ils sont par ailleurs plus jeunes que les autres, avec un âge moyen de 40,1 ans contre 41,7 ans. Ils ont également moins d'ancienneté dans leur poste : 54,4 % d'entre eux ont moins de cinq ans d'ancienneté dans leur poste, contre 50 % des enseignants hors éducation prioritaire.

Dans les collèges publics, l'académie compte 11 300 enseignants dont 36,7 % en éducation prioritaire. Les enseignants qui y exercent sont aussi souvent titulaires que les autres enseignants (respectivement 92,0 % et 92,9 %). Comme dans le 1<sup>er</sup> degré, ils sont plus jeunes (39,4 ans en moyenne contre 42,6 ans) et ont moins d'ancienneté dans leur poste. Ils sont près de 50,1 % à avoir moins de cinq ans d'ancienneté sur leur poste, soit 8 points de plus que leurs homologues enseignant en dehors de l'éducation prioritaire.

## Des moyens supplémentaires en éducation prioritaire

La labellisation éducation prioritaire permet d'allouer des moyens supplémentaires aux écoles et établissements.

La scolarisation des enfants de moins de trois ans constitue en particulier un levier pour favoriser la réussite des enfants les plus défavorisés. À la rentrée 2015, cela se traduit par un accueil plus fréquent des enfants de deux ans en éducation prioritaire (34,7 %), que dans le reste du premier degré public (29,7 %).

Ces moyens supplémentaires permettent également de diminuer le nombre d'élèves par classe. Dans les écoles de l'éducation prioritaire, les classes sont en moyenne composées de 22,4 écoliers. Par rapport aux autres écoles publiques, cela représente 1,3 élève de moins par classe en REP et 2 élèves de moins par classe en REP+. Dans les collèges de l'éducation prioritaire, le nombre moyen d'élèves par division s'élève à 20,5. En comparaison des autres collèges publics de l'académie, ce nombre est inférieur de 3,3 élèves en REP et de 5 élèves en REP+.

Par ailleurs, une pondération du service des enseignants est appliquée dans ces établissements. À la rentrée 2016, la pondération représente 128 ETP dans le 1<sup>er</sup> degré et 142 ETP dans le 2<sup>nd</sup> degré. De plus, des postes spécifiques de coordination au sein des réseaux de l'éducation prioritaire sont implantés pour favoriser le travail collectif. La coordination représente 121 ETP (0,5 ETP dans les collèges en REP et 2 ETP dans les collèges en REP+) à la rentrée 2016.

*Marie-Michèle Legrand, Magalie Vigé, Pasepa*

### Sources

Les données présentées dans cette publication sont issues du Système d'information scolarité, des Systèmes d'information Agape et EPP (date d'observation au 1<sup>er</sup> décembre 2015), et du tableau de bord de l'éducation prioritaire 2015-2016 fourni par la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire.

### Pour en savoir plus

Abdouni S., (2016). « La scolarisation à deux ans : en éducation prioritaire, un enfant sur cinq va à l'école dès deux ans ». DEPP. *Note d'information*, n°19, DEPP.

Lecomte M. (2015). « Un million de personnes sous le seuil de pauvreté en Nord-Pas-de-Calais Picardie ». *Insee Flash Nord-Pas-de-Calais*, n°15.

Moisan C. (dir.), Murat F., Evain F., Evrard L. (2015). *4 indicateurs de résultats des collèges*. DEPP.

Serries P. (2015). « Les nouveaux réseaux de l'éducation prioritaire dans l'académie de Lyon ». Rectorat de l'académie de Lyon, *Focus*.

**Directeur de la publication** : Luc Johann, recteur de l'Académie de Lille, Chancelier des universités

**Responsable de la rédaction** : Fabrice Danielou